

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Demande de subvention
auprès de l'Etat au titre
de la Dotation de
Soutien à
l'Investissement Local
2025 (DSIL 2025) pour
les travaux de mise aux
normes du schéma
incendie de l'hôtel de
ville et ses parkings**

SEANCE DU MARDI 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 janvier 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE,
Monique DURAND-PRADAT à David DEROSSIS,
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Didier STURMA,

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025 (DSIL 2025) POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU SCHEMA INCENDIE DE L'HOTEL DE VILLE ET SES PARKINGS

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1 ;
- Vu la circulaire DETR-DSIL du 28 octobre 2024 pour la programmation 2025 ;
- **Considérant** que ces travaux de mise en conformité sont obligatoires ;
- **Considérant** que ces travaux constituent la dernière phase de la rénovation récente de l'hôtel de ville ;
- **Considérant** que « la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics » sont considérées comme étant une des grandes priorités pour la DSIL 2025 ;
- **Considérant** la définition des opérations d'investissement éligibles au titre de la DSIL 2025 ;
- **Considérant** que le taux moyen de subvention sollicité au titre de la DSIL est d'environ 20 % de la dépense hors taxes ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2025 à hauteur de 95 063,18 euros, soit 20 % de la dépense totale estimée à 475 315,90 euros hors taxes.

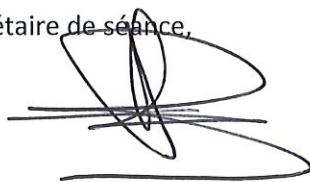
Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Travaux hors imprévus	431 435,90 €		
Frais d'ingénierie (MOE, OPC, Economiste)	39 680,00 €		
Etude fluides	4 200,00 €		
Coût HT	475 315,90 €		
Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DSIL 2025	A solliciter	20 %	95 063,18 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		20 %	95 063,18 €
Fonds propres		80 %	380 252,72 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		80 %	380 252,72 €
Coût Total HT		100%	475 315,90 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation de subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DSIL 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire,



Stéphane RODIER